

# COUR SUPÉRIEURE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT D'ABITIBI (VAL D'OR)

No : 615-06-000001-166

DATE : 8 mai 2017

---

EN PRÉSENCE DE : **L'HONORABLE ROBERT PIDGEON,  
JUGE EN CHEF ASSOCIÉ**

---

**LOUIS TROTTIER**

Demandeur

c.

**CANADIAN MALARTIC MINE GP**

Défenderesse

---

## ORDONNANCE

---

[1] Le 5 mai 2017, l'honorable Robert Dufresne, j.c.s., autorise le demandeur à exercer une action collective contre la défenderesse.

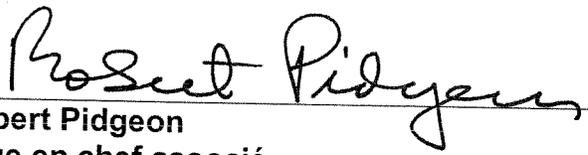
[2] Conformément à l'article 572 du Code de procédure civile, il appartient maintenant au juge en chef associé de fixer, en tenant compte des parties et des membres, le district dans lequel l'action collective sera exercée;

*10/11 mai 17*

*KC  
22*

**POUR CES MOTIFS**, le soussigné :

[3] **DÉCRÈTE** que l'action collective sera entendue dans le district d'Abitibi (Val D'Or) par le juge désigné, soit l'honorable Robert Dufresne, j.c.s.

  
Robert Pidgeon  
Juge en chef associé

Me Philippe Hubert Trudel  
Me Anne-Julie Asselin  
Me André Lespérance  
Trudel Johnston & Lespérance  
750, côte de la Place-d'Armes, bureau 90  
Montréal (Québec) H2Y 2X8

Avocats du demandeur

Me Éric Labbé  
Corporation Canadian Malartic  
2140, rue Saint-Mathieu  
Montréal (Québec) H3H 2J4

Avocats de la défenderesse

Me Louis P. Bélanger  
Stikeman Elliott  
1155, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 4000  
Montréal (Québec) H3B 3V2

Avocats de la défenderesse

No : 615-06-000001-166

PAGE 3

Me Julie Girard  
Davies Ward Phillips & Vineberg  
1501, avenue McGill Collège, 26e étage  
Montréal (Québec) H3A 3N9

Avocats-conseils de la défenderesse